

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2016

Date de Convocation : le 14 janvier 2016

Compte-rendu affiché : le 22 janvier 2016

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 18 h 30
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quinze, le mardi dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX

Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER (arrivé à 19h30)

Absents Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN donne pouvoir à Monsieur Roger BLIN

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID

Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absents Excusés :

Monsieur Georges LARCHER

Monsieur Stéphane LEBEAU

Monsieur Claude REGNIER (jusqu'à 19h30)

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter. Pour sa part, elle souhaite rajouter un point :

- Café – Restaurant

La proposition est acceptée par les Conseillers.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 9 décembre 2015 aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

PERSONNEL

1. Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe.
2. Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint d'Animations 2^{ème} Classe.
3. Délibération relative à une convention avec le SIVOS concernant le fonctionnement du Multi-sites « Les P'tits Loups du Pôle ».
4. Délibération relative à la demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL concernant la création d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

5. Délibération relative à l'acceptation des nouveaux statuts :

- Compétence facultative « Animation du Contrat Local de Santé et engagement ou soutien d'Actions Sanitaires et Sociales d'Intérêt Communautaire » ;
- Compétence optionnelle « Politique du Logement Social d'Intérêt Communautaire et Action, par des Opérations d'Intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

Cette prise de compétences est consécutive à la dissolution du Pays en Tonnerrois qui en avait la charge.

SIRTAVA

6. Délibération relative à l'acceptation de la dissolution du SIRTAVA.

7. Délibération relative à la création du nouveau Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Armançon.

8. Maintien des délégués : titulaire et suppléant

CNAS

9. Délibération relative à l'acceptation d'un chèque pour remboursement de trop versé.

INFORMATIONS DU MAIREQUESTIONS DIVERSES**I/ PERSONNEL**1.1/ Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe

– Délibération n° 001-2016

Suite au courrier du Centre de Gestion de l'Yonne demandant l'annulation de la stagiairisation de la secrétaire de mairie au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe pour qu'elle puisse effectuer ses missions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe pour une durée de 21 heures hebdomadaires afin de permettre à l'agent communal de continuer à exercer ses missions sur le poste pour lequel elle a été recrutée

AUTORISE le maire à déclarer la création du poste au Centre de Gestion

1.2/ Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe

– Délibération n° 002-2016

Afin de pouvoir titulariser un agent actuellement en Contrat d'Avenir, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet

AUTORISE le maire à déclarer la création du poste au Centre de Gestion

MANDATE le maire à signer l'arrêté de nomination correspondant

1.3/ Délibération relative à une convention avec le SIVOS concernant le fonctionnement du Multi-sites « Les P'tits Loups du Pôle »

– Délibération n° 003-2016

Madame le Maire donne lecture de la convention entre la Commune d'Épineuil et le SIVOS (Cheney Dannemoine Roffey Tronchoy) relative à la gestion du Multi-sites « Les P'tits Loups du Pôle » et nous informe qu'un neuvième article sera ajouté concernant l'assurance du SIVOS.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaire afférentes à ce dossier

1.4/ Délibération relative à la demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL concernant la création d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels – Délibération n° 004-2016

Madame le Maire rappelle aux membres présents, que selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du Travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : « Le Document Unique ».

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour la mairie de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, la mairie travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Dans la continuité des travaux réalisés pour l'accompagnement du personnel (fiches de poste, entretiens d'évaluation) la Commune d'Épineuil souhaite s'engager dans une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisé.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Madame Josette PFLUG ayant assisté à une réunion sur la rédaction du Document Unique, nous informe que celui-ci est obligatoire depuis 2001 et propose de réunir un groupe de travail. La secrétaire de mairie, Madame Floriane HASSAN sera pilote de l'opération.

II/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

2.1/ Délibération relative à l'acceptation des nouveaux statuts

Compte tenu de la cessation d'activité du Syndicat Mixte du Pays Tonnerrois au 31 décembre 2015, nous devons nous prononcer sur des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences dites supplémentaires ou facultatives que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » doit exercer à compter du 1^{er} janvier 2016.

2.1.1/ Délibération relative à la Compétence optionnelle « Politique du Logement Social d'Intérêt Communautaire et Action, par des Opérations d'Intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » - Délibération n° 005-2016

Vu que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » propose d'effectuer une extension de ses statuts communautaires portant sur l'exercice du groupe de compétences optionnelles concernant la « Politique du Logement Social d'Intérêt Communautaire Action, par des Opérations d'Intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » ;

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE D'ACCEPTER la proposition de la CCLTB

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

2.1.2/ Délibération relative à la Compétence facultative « Animation du Contrat Local de Santé et engagement ou soutien d'Actions Sanitaires et Sociales d'Intérêt Communautaire » - Délibération n° 006-2016

Vu que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » propose d'effectuer une extension de ses statuts communautaires portant sur l'exercice du groupe de la compétence supplémentaire facultative « Animation du Contrat Local de Santé et engagement ou soutien d'Actions Sanitaires et Sociales d'Intérêt Communautaire »

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE D'ACCEPTER la proposition de la CCLTB

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

III/ S.I.R.T.A.V.A. (Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon)

3.1/ Délibération relative à la dissolution du SIRTAVA, à la création du SMBVA et au maintien du délégué titulaire et du délégué suppléant - Délibération n° 007-2016

Dans le cadre de l'arrêt du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.) et de la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (S.M.B.V.A.), arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2015/0530, la Communauté de Communes doit élire 48 représentants et 48 suppléants pour ce nouveau Syndicat, lors de son prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le lundi 25 janvier 2016.

Proposition est faite de reconduire les délégués qui avaient été désignés pour le SIRTAVA lors des Conseils Municipaux respectifs.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE D'ACCEPTER la dissolution du SIRTAVA et la création du SMBVA

DÉCIDE de maintenir Monsieur Roger BLIN comme délégué titulaire et Monsieur Georges LARCHER comme délégué suppléant du nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

IV/ CNAS

4.1/ Délibération relative au Remboursement du CNAS - Délibération n° 008-2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) a envoyé un chèque de 151,33 € correspondant au remboursement du solde de la cotisation 2015.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le chèque d'un montant de 151,33 € en règlement du solde de la cotisation 2015

DIT que cette somme sera inscrite au compte 6459 – Remboursement sur charges.

V/ CAFÉ - RESTAURANT

- Délibération n° 009-2016

Compte tenu que la vente aux enchères du matériel du Café – Restaurant aura lieu le lundi 1^{er} février 2016 à 15 h 30, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de nommer un ou deux conseillers pour représenter la Commune et leur donner la possibilité de participer aux enchères afin d'acquérir éventuellement du matériel pouvant nous intéresser.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

MANDATE Monsieur Roger BLIN et Madame Maryline JOUVEY pour participer à la vente aux enchères du lundi 1^{er} février 2016 à 15 h 30

LES AUTORISE à surenchérir en vue d'acquérir éventuellement du matériel pouvant nous intéresser

LEUR DEMANDE de gérer cette affaire dans l'intérêt de la Commune

V/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Commission des Travaux : Madame le Maire informe que la date du jeudi 11 février 2016 à 14 heures a été arrêtée.
- Plan Local d'Urbanisme : Monsieur Arnaud MAHOT, qui a déjà travaillé sur le POS a été contacté et va nous envoyer un devis concernant la révision du PLU. La Commune d'Épineuil va demander à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » de respecter les PLU en cours d'élaboration au cas où elle déciderait de faire un PLUi.
- Café – Restaurant : Madame le Maire informe aussi que Monsieur FREGEAC, de l'Agence du Développement du Territoire, est venu voir pour l'accessibilité au café – restaurant et il propose de condamner le trottoir de la Grande Rue Alfred Grévin et construire une rampe d'accès.
- Le Cirque EDEN CIRCUS demande de bien vouloir les accueillir soit du 11 au 13 avril 2016, soit du 28 avril au 1^{er} mai 2016. Le Conseil Municipal accepte la proposition du 11 au 13 avril 2016.
- Monsieur TONNELIER demande s'il peut installer son manège d'Auto-Scooter sur le Pâtis d'Épineuil du 25 au 26 juin 2016. Le Conseil Municipal accepte cette demande.
- Suite à plusieurs plaintes d'habitants, un avertissement a été adressé au propriétaire des chiens bruyants. Il s'engage à faire le nécessaire pour faire cesser ces nuisances.
- Saint Vincent d'Épineuil : Rendez-vous Dimanche 24 janvier 2016 à 11 heures Salle « André DURAND » - Vœux du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35